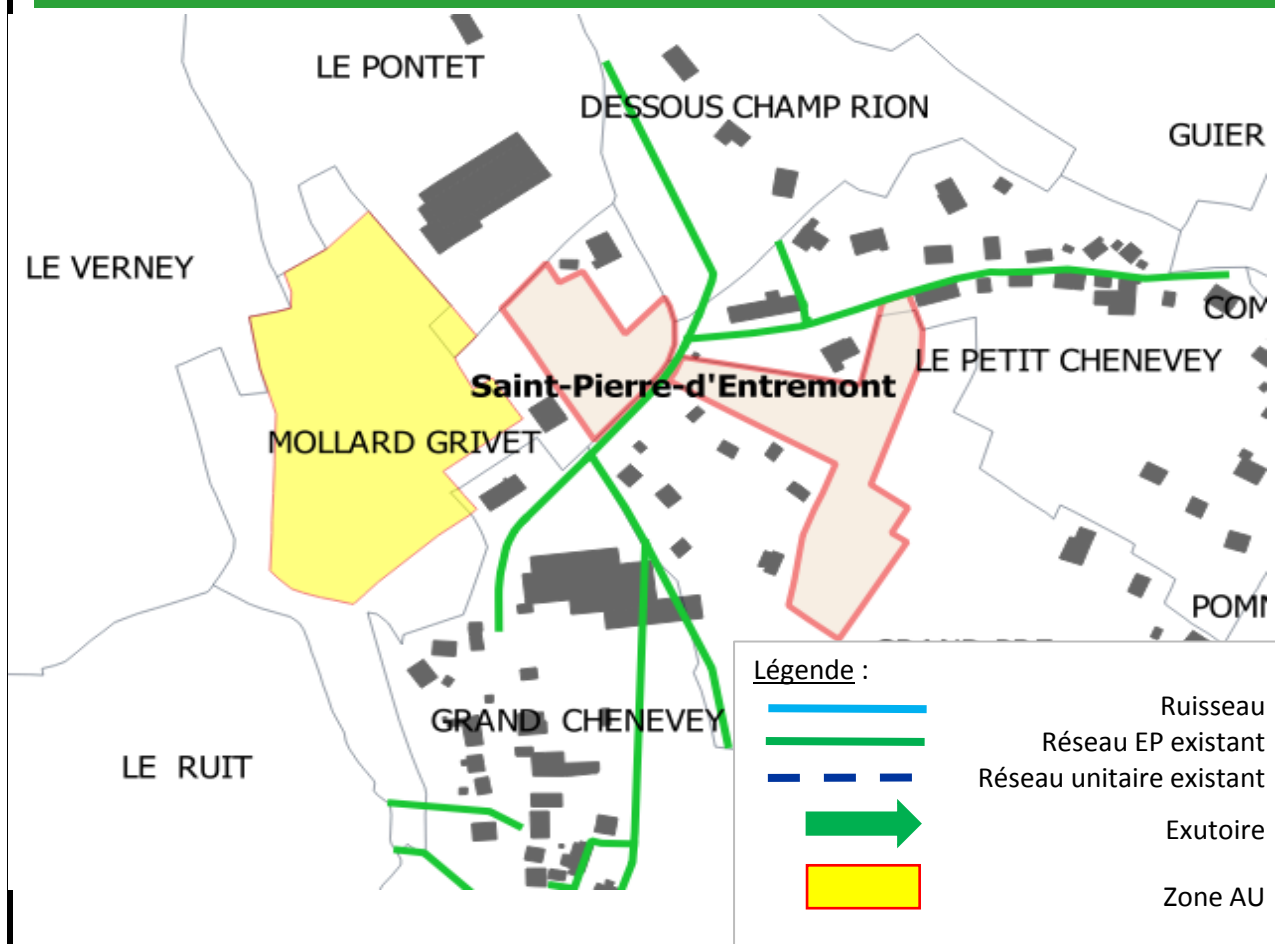


SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT - Hameau LE VERNEY

Etat général

I. Situation



II. Descriptif de la zone

Type de zone au PLU	AU
Destination	Zone Economique
Surface (ha)	1,36
Occupation actuel	Prés

III. Contraintes sur site

Aucune zone humide n'est présente sur cette zone.

La carte d'aléas classe une partie de la zone AU en risque de glissement de terrain.

SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT - Hameau LE VERNEY

Etude capacitaire

I. Bassin versant - Situation avant aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	1,36			
Pente (%)	4,50%			
Longueur hydraulique (ml)	200			
Coefficient de ruissellement	0,1			
Taux d'imperméabilisation (%)	0%			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,0047	0,012	0,02	0,022
Débit de fuite (L/s/ha)	3,46	8,82	14,71	16,18

II. Bassin versant - Situation après aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	1,36			
Pente (%)	4,50%			
Longueur hydraulique (ml)	200			
Coefficient de ruissellement	0,35			
Taux d'imperméabilisation (%)	-			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,016	0,042	0,069	0,078
Débit de fuite (L/s/ha)	12,06	30,88	50,74	57,35

III. Exutoire identifié

Caractéristiques	
Cours d'eau	-
Débit	-
Pérennité	-

Aucun exutoire n'est identifié sur le réseau EP existant.

A noter que le cours d'eau le plus proche est l'Herbetan, situé à environ 400 m du hameau.

IV. Récapitulatif

Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Surdébit engendré par aménagement (l/s/ha)	8,60	22,06	36,03	41,18
Débit spécifique retenu (Q 10) (l/s/ha)	14,71			

SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT - Hameau LE VERNEY**Etude capacitaire****V. Etat réseau EP existant**

Caractéristiques	
Matériau	Béton
Diamètre	600 mm
Pente estimée	2,0%
Capacité collecteur EP (*)	662 l/s
Débit acceptable	-

(*) débit calculé à l'aide de la formule Manning-Strickler
à un taux de remplissage de 80%

La sollicitation actuelle du collecteur EP en DN 600 n'est pas connue.

Le débit de fuite décennal avant aménagement (2 l/s) est inférieur à la capacité de ce collecteur.

Une vérification des quantités d'EP, rejetées à l'amont et à l'aval du point de raccordement de la zone AU, est nécessaire pour conclure.

V. Préconisations gestion du pluvial suite à aménagement

Etant donné que la zone AU se situe en partie sur une zone à risques (glissement de terrain), le mode de rejet par infiltration est à proscrire sur la zone concernée par l'aléa.

Par ailleurs, l'infiltration des eaux pluviales est à privilégier sur le reste de la zone sous réserve de la place suffisante et d'une étude d'aptitude des sols à l'infiltration.

cf. Notice Eaux Pluviales - Schéma Intercommunal